

**1 ASSISTANT
SERVICE OPHTALMOLOGIE**

Expériences et compétences acquises

Diplôme en médecine
DES en Ophtalmologie
Ancien interne en DES d'Ophtalmologie

Fonctions et réalisations effectuées

Participation à l'ensemble des activités de service
Participation à la permanence des soins
Collaboration aux vocations universitaires et aux missions dévolues par le service au sein des autres structures hospitalières de la Nouvelle-Calédonie

Conditions de candidature

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sous réserve des engagements souscrits pour la France et applicables en Nouvelle-Calédonie, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Israël;
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie;
3. Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques;
4. Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues;
6. S'engager à établir sa résidence principale à proximité de l'établissement ou à exercer, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Directeur Inspecteur Territorial de la Santé pour les médecins supérieurs à de Mandataires.

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leurs diplômes.